Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260915-DELIB2026_69-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 15 septembre 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 14
DE VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-six le quinze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 9 septembre 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane - Madame Andrée LOREAL –Monsieur Guillaume DANIC – Monsieur Axel SAMZUN - Madame Myriam BROSSIER - Madame Michèle TOURNAY - Monsieur Renaud GODEFROY - Monsieur Thomas BRON - Monsieur Julien MATSIS - Monsieur Jean-Pierre PILLIARD - Monsieur Daniel GURIEC - Monsieur Bernard PORTUGAL.

Absente excusée : Madame Ninon EMERAUD ayant donné procuration à Madame Myriam BROSSIER.

Madame Myriam BROSSIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-69
OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026.

Lors du vote des subventions au cours de la séance du conseil municipal du 2 juin 2026, certaines associations n'avaient pas fourni tous les justificatifs nécessaires.

Après réception de ces documents, Madame Le Maire propose aux conseillers, conformément à ce qui avait été évoqué en commission de finances, de verser les montants suivants à savoir :

Associations	VOTE
CPIE	100 €
ECOLE COMMUNALE DE BANGOR	800 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte les subventions telles que présentées.

Fait et délibéré à Bangor
Le 15 septembre 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

MAIRIE de BANGOR (MORBIHAN)